

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 40

Artikel: La marmite des Zurichois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» R.-Int.; toutefois, cette séparation n'entraîne pas
» une division et un isolement des deux parties
» l'une de l'autre, et le pays d'Appenzell sera et
» s'appellera un seul et unique pays. »

Un grand nombre d'articles de cette *Lettre de séparation* servaient à déterminer les diverses conditions du partage. L'esprit général de cet acte est celui-ci : Que la division avait beaucoup plus pour but d'établir deux juridictions différentes sous lesquelles étaient placées les personnes, suivant leur confession, qu'elle ne partageait en deux parties le territoire du canton d'Appenzell.

C'est ainsi que dans diverses contrées de la Rhode de Trogen, divisée, comme nous l'avons dit, en deux camps à peu près égaux, il fut entendu que les catholiques, les personnes et leurs propriétés ressortiraient des R.-Int., tandis que les protestants appartiendraient aux Rh.-Ext.

Il en est résulté que, dans cette partie du pays, les limites territoriales des deux demi-cantons sont déterminées par les bornes des propriétés et cela de telle sorte que, non-seulement les terrains entourant une maison d'habitation, mais encore les parcelles de terrains tourbeux ou boisés éloignés des maisons et situées dans les marécages ou dans les forêts, font partie des R.-Int. ou des R.-Ext., selon la nationalité de ceux auxquelles elles appartiennent.

Cet état de choses, qui a duré jusques en l'an de grâce 1870, produisait la carte la plus embrouillée qui ait certainement jamais existé. Nous devons mentionner ici, à titre de curiosité, le fait que le village d'Oberegg ne se trouve pas dans la Rhode d'Oberegg, mais dans celle de Hirschberg, que le bourg de Hirschberg ne fait pas partie de la Rhode de ce nom, mais de la commune de Reute et qu'une propriété dite *Reute-dessus* fait partie de la Rhode d'Oberegg et non de la commune de Reute.

On comprend quelles complications de toute nature devaient naître d'un tel enchevêtrement de jurisdictions. Nous montrerons dans un prochain article par quels artifices cet état de choses a pu durer aussi longtemps et comment il a dû tomber devant les idées libres-échangistes inscrites dans la Constitution fédérale actuelle.

S. C.

La marmite des Zurichois.

De nombreuses victimes du bombardement de Strasbourg sont arrivées à Lausanne, ensuite de la démarche faite par les autorités fédérales auprès des puissances belligérantes. Puissent ces malheureux trouver dans l'hospitalité que nous leur offrons quelque consolation à leur exil, et à tant de dououreuses épreuves.

En les accueillant au milieu de nous, nous avons en quelque sorte renouvelé les liens d'amitié qui unirent pendant si longtemps leurs ancêtres aux nôtres.

C'est à ces bonnes et anciennes relations que le 11 septembre, M. Humann, maire de Strasbourg, fit allusion dans son émouvante allocution aux com-

missaires suisses. « L'humanité, la charité chrétienne, leur a-t-il dit, vous amènent au milieu d'une ville ravagée au nom d'un prétexte droit de la guerre. Soyez les bienvenus et recevez l'expression de notre profonde reconnaissance. Bien des souvenirs historiques nous rattachent à vous; vous venez les resserrer encore, et nous trouvons toujours des amis dans les nobles citoyens de la république helvétique, qui jadis étaient les alliés de Strasbourg et qui, sous nos rois n'ont jamais cessé d'être avec la France dans les termes d'une étroite amitié, etc. »

Avant le bombardement, on montrait encore dans une des salles du bâtiment de la bibliothèque de Strasbourg une relique rappelant l'alliance de cette ville avec les cantons suisses; c'était la *marmite des Zurichois*. Le joli épisode qui s'y rattache nous est raconté avec beaucoup de vie et de grâce par notre éminent historien M. Vulliemin. Voici ce récit auquel les circonstances actuelles ajoutent un nouvel intérêt :

« Les amis les plus chers des villes suisses, étaient leurs coreligionnaires d'Allemagne; particulièrement l'électeur palatin et la ville de Strasbourg. Inquiétée par les luthériens et les catholiques, Strasbourg eut voulu devenir comme Mulhouse, l'alliée des cantons. N'ayant pu l'obtenir, elle cultivait du moins l'amitié qui, depuis près de quatre siècles, l'unissait à Berne et à Zurich. Mais une chose l'affligeait : la distance rendait impossible de la secourir en cas d'attaque imprévue. « Impossible ! s'écrièrent des Zurichois, pour qui ce mot était inusité ; la distance de Strasbourg n'est pas si grande que nous ne puissions la franchir en un jour et même vous apporter un plat encore chaud. » L'occasion de le prouver ne tarda pas à s'offrir. Les villes suisses et celles du Rhin prenaient volontiers part aux fêtes militaires les unes des autres, représentées par leurs tireurs les plus adroits.

Les Confédérés étaient reçus avec de grands égards ; car depuis les guerres de Bourgogne leur nom n'était prononcé qu'avec estime. De Schwytz, d'Altorf, de l'Appenzel, de tous les cantons on allait à ces fêtes.

Lorsqu'en 1576, un siècle après qu'elle eut, à Morat, combattu dans les rangs de leurs pères, Strasbourg invita les confédérés à l'une de ses fêtes, ils s'y rendirent en grand nombre comme d'ordinaire. Les Bernois partirent sous Albert d'Erlach. Les Zurichois se formèrent en deux bandes, les arbalétriers sous Victor de Schoenau, les arquebusiers sous le bourgmestre Bram, fils d'artisan que son mérite et l'affection de ses concitoyens avaient fait le chef de l'Etat.

Voyant le premier magistrat de Zurich venir prendre part à leurs jeux, les Strasbourgeois lui offrirent une couronne d'or, qu'il reçut avec émotion en disant : « Elle embellit les derniers jours de mon pèlerinage. »

Cependant on s'entretenait sur les bords de la Limmat de l'adresse des tireurs et de leurs plaisirs. « Amis ! s'écrie tout-à-coup Jean Ziegler, du Sénat,